



34 millions de personnes sans emploi

Au 1^{er} janvier 1986, la population de la France dépassait 55 millions de personnes, sur lesquelles plus de 21 millions occupaient un emploi. On en déduit qu'environ 34 millions de personnes étaient sans emploi, dont seulement quelque 2,5 millions étaient classées comme chômeurs, parce que recherchant un emploi. Les 31,5 millions restants constituent ce qu'on peut appeler la « population inactive », personnes sans emploi n'en recherchant pas.

Les enfants en forment une part importante. Tous les enfants de moins de 15 ans, qui sont plus de 11 millions, sont, par définition, inactifs. Restent environ 20 millions d'« inactifs » de 15 ans ou plus, à comparer aux 21 millions d'emplois. On peut en donner la répartition par âge et sexe d'après « l'enquête sur l'emploi » de l'INSEE (tableau 1).

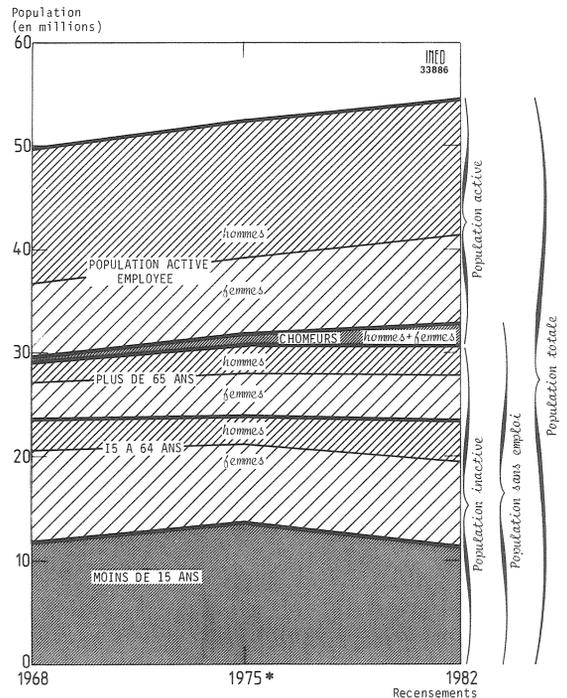
Tableau 1. — Population inactive, 1985 (milliers) *

	Hommes	Femmes
15-24 ans	2 063	2 439
25-59 ans	917	4 243
60 ans ou plus	3 624	5 474
Total 15 ans ou plus	6 604	12 156
0-14 ans	5 560	5 261
Total	12 164	17 417

* Source : Enquête sur l'emploi, INSEE, 1985. Le champ de l'enquête sur l'emploi est limité aux « ménages ordinaires », ce qui exclut environ 1,4 million de personnes, dont la répartition entre actifs et inactifs est incertaine.

Que se passerait-il si ces 20 millions de personnes sans emploi, âgées de plus de 15 ans, en demandaient un ? Ou plutôt : pourquoi n'en demandent-elles pas ?

C'est qu'elles ne sont pas sans ressources. Les plus âgées sont d'« anciens actifs », dont



Graphique 1. — Populations active et inactive aux trois derniers recensements.

* Les jeunes de 15 et 16 ans sont considérés, en 1975, par définition, comme inactifs.

beaucoup disposent d'une ou plusieurs pensions de retraite, ainsi que du revenu de biens immobiliers ou de valeurs mobilières, épargnés ou hérités. Les plus jeunes appartiennent à des « ménages » disposant de revenus d'activité.

Cette présentation un peu inhabituelle de chiffres usuels montre que les notions statistiques de *population*, d'*emplois*, d'*activité*, de *chômage* (tableau 2), de *ménages*, de *ressources*

Tableau 2. — Emplois, chômeurs, population (milliers)

	1968	1975	1982
Population totale	49 655	52 599	54 296
Population de 15 ans ou plus	37 364	40 690	43 059
Population active dont chômeurs	20 398 436	21 775 831	23 551 2 079
Population active ayant un emploi	19 962	20 944	21 472

Source : « Recensement général de la population de 1982. Résultats définitifs », par Pierre-Alain Audirac, pages 34 et 35. *Les collections de l'INSEE*, vol. D 103, mai 1985. (Résultats du sondage au 1/4.)

Tableau 3. — Ménages selon le nombre d'actifs (1982).

	Nombre de ménages	Nombre d'actifs
	Milliers	
Zéro actif	5 391	—
Un actif	6 754	6 754
Deux actifs	6 288	12 576
Trois actifs	872	2 617
Quatre actifs ou plus	284	1 222
	19 590	23 169

Source : « Ménages-Familles », par Michel Villac et Anne-Catherine Morin, *Les collections de l'INSEE*, vol. M 111, février 1985, tableau C 08, p. 77.

Tableau 4. — Proportion des ménages selon le nombre d'actifs

	1968	1975	1982
	%	%	%
Zéro actif	22,8	25,2	27,5
Un actif	41,4	38,6	34,5
Deux actifs	26,5	29,6	32,1
Trois actifs	6,6	5,0	4,4
Quatre actifs ou plus	2,7	1,6	1,5
Total	100,0	100,0	100,0
Population active des ménages (milliers)	19 865	21 222	23 169
Population des ménages	48 311	51 142	52 981
Nombre de ménages	15 778	17 744	19 590
Nombre de personnes actives :			
1) par ménage	1,26	1,20	1,18
2) par ménage ayant au moins un actif	1,54	1,61	1,64
Proportion d'actifs vivant dans des ménages à deux actifs	42,2	49,5	54,3

Source : cf. tableau 2.

Tableau 5. — Ménages d'une seule personne (1982, milliers)

	Actifs	Inactifs	Total
Hommes	1 012	654	1 666
Femmes	978	2 172	3 151
Total	1 990	2 826	4 817

Source : INSEE. Vol. M 111, tableau M 08, p. 101.

ne sont pas aussi simples que la banalité de ces termes le suggère. On figure en général la population active comme ayant « à charge » la population inactive. Il n'est peut-être pas inutile d'inverser pour une fois le schéma et de figurer la population inactive comme le socle de la population, dont elle constitue la majorité (graphique 1).

A côté de la distinction entre *individus* actifs et inactifs, apparaît donc celle entre *ménages*, selon le nombre d'actifs qu'ils contiennent.

Il y a environ 20 millions de « ménages » en France, chiffre voisin des 21 millions d'emplois. Le nombre moyen de personnes actives (y compris les chômeurs) par ménage est donc proche de 1 ; il diminue lentement : 1,26 en 1968, 1,20 en 1975, 1,18 en 1982. Mais il ne faudrait pas croire qu'il y a à peu près un « actif » dans *chaque* ménage : il y a beaucoup de ménages avec aucun actif, et beaucoup de ménages avec deux actifs, ou plus (tableau 3). Cette répartition des ménages selon le nombre de personnes actives ne tend nullement à s'égaliser, au contraire : la proportion de ménages avec aucun actif et celle avec deux actifs augmentent, celle avec un seul actif diminue et n'est plus aujourd'hui que d'un ménage sur trois (tableau 4). Ce phénomène est évidemment lié :

- d'une part à la croissance de l'activité professionnelle des femmes, et notamment, dans la période récente, des femmes mariées,
- d'autre part à la croissance du nombre de ménages de retraités, consécutive au vieillissement de la population et à l'entrée plus précoce en retraite.

La majorité des personnes actives vit désormais dans des ménages à deux actifs : 12 576 000 sur 23 169 000 actifs au recensement de 1982, soit 54,3 % contre 49,5 % en 1975 et 42,2 % en 1968. Rappelons qu'un « ménage » est, au sens de l'INSEE, l'ensemble des personnes habitant le même logement et peut donc être constitué d'une seule personne. Près de 3 millions d'inactifs, surtout des personnes âgées, mais aussi des jeunes gens en cours de formation, vivent seuls (tableau 5).

On compte, de plus, 2,25 millions de couples, soit 4,5 millions de personnes, où l'homme et la femme sont inactifs, ce qui correspond le plus souvent à des ménages de retraités, qui tirent leur ressource principale des pensions du mari : l'importance de celles de l'épouse est encore, pour les générations concernées, mineure, mais est appelée à augmenter à mesure que les femmes salariées parviennent à l'âge de la retraite.

Cela fait 3 + 4,5 = 7,5 millions d'inactifs vivant soit seuls, soit en couples d'inactifs. Si on les déduit des 20 millions d'inactifs cités plus haut, cela fait 12,5 millions de personnes inactives de plus de 15 ans vivant en 1982 dans

un ménage où figure au moins un actif : ce sont des jeunes gens de plus de 15 ans « vivant chez leurs parents », des « femmes au foyer », et des personnes âgées vivant dans un ménage plus jeune, souvent celui d'un de leurs enfants.

L'étude de la population inactives, de ses ressources et de ses modes de vie mériterait des

études, enquêtes, analyses détaillées, avec des moyens proportionnés à son importance numérique, moyens qui sont en général réservés en priorité à la population active. Peut-être comprendrait-on mieux que l'inactivité statistique n'est pas l'inutilité sociale.

Michel Louis LEVY

Institut national d'études démographiques

Yves Charbit et Catherine Bertrand

ENFANTS, FAMILLES, MIGRATIONS

DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Etude réalisée avec le concours de l'UNICEF

VIENT DE PARAÎTRE

Diffusion : P.U.F. — Prix : 60F

Travaux et Documents

Cahier n° 110

POPULATION

N°s 4-5, 1986

SOMMAIRE

*** : 15^e rapport sur la situation démographique de la France.

Chantal BLAYO : *La constitution de la famille en France depuis 1946.*

François NAULT, Mario BOLEDA et Jacques LÉGARE : *Estimation de la mortalité des adultes à partir des proportions d'orphelins à l'aide de données canadiennes des XVII^e et XVIII^e siècles.*

Jean-Louis RALLU : *Descendance des générations françaises et probabilités d'agrandissement.*

Alberto PALLONI : *Une méthode « indépendante du modèle de mortalité » pour estimer l'exhaustivité de l'enregistrement des décès infanto-juvéniles.*

Institut national d'études démographiques

Ministère de la Justice

Odile Bourguignon

Jean-Louis Rallu, Irène Théry

DU DIVORCE ET DES ENFANTS

Préface de Louis Roussel

VIENT DE PARAÎTRE

Diffusion : P.U.F. — Prix : 75F

Travaux et Documents

Cahier n° 111

ECHOS

■ **A Hong Kong**, où la densité est supérieure à 5 000 habitants au km², il y a désormais, comme dans les pays développés, une faible fécondité et une faible mortalité : le taux net de reproduction est tombé de 1 en 1980 à 0,7 en 1984, et l'espérance de vie en 1983 atteint 73 ans pour les hommes et 78 ans pour les femmes. Du coup, le *vieillissement* de la population est rapide :

la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 2,8 % en 1961 à 7,4 % en 1984.

(*Population Headliners*, ESCAP, septembre 1985.)

■ L'abondante documentation sur le système français de **politique familiale** (voir *Population et Sociétés*, n° 194, septembre 1985, bibliographie p. 4) s'est encore sensiblement accrue avec les deux publications suivantes. La première est centrée sur le système fiscal, mais évoque aussi les prestations familiales. La se-

conde étudie d'une part l'effet combiné de l'impôt et des prestations sur le niveau de vie, d'autre part le mode de financement des cotisations sociales.

— « La famille et l'impôt ». *Revue française de finances publiques*, n° 14, 1986. Avant-propos d'Alfred Sauvy. Articles d'Evelyne Sullerot, Michel Debré, Gérard Calot, Michel Lagrave, Pascal Salin et autres. LGDJ, 20, rue Soufflot, 75005 Paris.

— *La note de l'IRES*, n° 9, juillet 1986. Articles de la CFTC et de la CFE-CGC, p. 42-58. IRES, 1, rue de la Faisanderie, 75116 Paris.

Suite de la page 4

Pour celles qui envisagent le recours aux CAF, les réticences ou les refus envers la saisie sur les revenus sont exceptionnels, ceux à l'égard des saisies mobilière ou immobilière sont plus fréquents. Ce groupe dépasse en importance celui des femmes acceptant toutes les formes de saisie.

En appliquant ces résultats aux 303 000 divorcées titulaires d'une créance sur l'ex-mari fin 1985, on peut estimer à 83 000 le nombre de celles qui se tourneraient sans

réticence vers les CAF, 98 000 celles qui le feraient avec des réserves vis-à-vis des saisies mobilière et immobilière et 11 000 celles qui y ajouteraient des hésitations envers la saisie sur les revenus. Les 110 000 autres ne feraient pas cette démarche.

Quel serait le volume annuel de nouvelles demandes d'intervention des Caisses, concernant par exemple les cessations de paiement d'au moins huit mois ? Ce délai correspond le mieux à l'esprit de la loi, qui vise à ce que les

nouvelles procédures de recouvrement réduisent les récidives, en évitant qu'elles soient abandonnées trop tôt après un succès provisoire. 57 000 défaillances de ce type seraient enregistrées chaque année ; un recours sans réserve aux Caisses aurait lieu dans 13 000 cas ; 21 000 femmes souhaiteraient limiter cette intervention à une saisie sur les revenus et 1 000 se refuseraient même à ce type de contrainte. 22 000 ne feraient pas cette démarche.

Patrick FESTY

ENQUÊTE

Le paiement des pensions alimentaires aux femmes divorcées

Fin 1985, environ 2 300 femmes ont répondu à une enquête sur le paiement des pensions alimentaires, réalisée par l'INED, en collaboration avec l'INSEE, à la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales. En voici quelques résultats.

*
**

Depuis le 1^{er} décembre 1985, une loi nouvelle offre le soutien des Caisses d'allocations familiales (CAF) (1) à ceux qui ne perçoivent pas la pension alimentaire qui leur est due *pour leurs enfants*. Combien de personnes pourraient demander cette intervention ?

Dans la majorité des cas, les pensions résultent du divorce des parents et sont au bénéfice de la mère, qui a le plus souvent la garde de ses enfants. C'est pourquoi on s'est limité au cas des femmes s'étant séparées au cours des vingt dernières années de leur ex-mari, qui doit verser une pension pour ses enfants.

Au cours des six mois précédant l'enquête, *près de quatre femmes sur dix n'ont pas touché la pension prévue pour leurs enfants*. Dès le lendemain du divorce, la proportion d'impayés est élevée (40 % pour les mensualités initiales). La situation s'améliore un peu, et pour un moment, dans les années qui suivent (34 % d'impayés) ; mais la dégradation est ensuite continue à mesure que les séparations deviennent plus anciennes : près de la moitié des créances ne sont pas réglées, quand elles courent depuis plus de quinze ans. Ces variations restent cependant modestes : la fréquence des défaillances du débiteur est constamment élevée tout au long de l'obligation alimentaire.

Qu'on considère les obligations anciennes, débutées en 1970 et avant, ou celles, plus récentes, qui s'éteignent fin 1985, 13 % n'ont

jamais été payées, 36 % l'ont été pour partie seulement, 16 % complètement, mais avec des retards ; finalement, 35 % ont été payées régulièrement et intégralement. Le non-paiement ne s'est guère modifié au fil du temps.

Certains pourcentages cités au Parlement pendant la discussion de la loi nouvelle sont confirmés, mais avec des nuances importantes. Une moitié des pensions est effectivement impayée ou mal payée, mais la place des débiteurs totalement défaillants est plus faible qu'on pensait (environ un cas sur huit) ; en sens inverse, les paiements complets, qui représentent l'autre moitié des pensions, englobent une fraction non négligeable de règlements avec retard (près d'un cas sur six).

Si, chaque mois, près de quatre pensions sur dix ne sont pas payées, le tiers seulement de ces défaillances (soit 13 % des pensions) correspond à des débiteurs qui ne versent jamais rien. Pour les autres, il s'agit de mauvais payeurs moins systématiques (paiements partiels), voire occasionnels (retards de paiement) ; 25 % des femmes sont confrontées à cette situation chaque mois, mais ce ne sont pas nécessairement les mêmes d'un mois sur l'autre, car la population des débiteurs défaillants se renouvelle constamment : pensions d'abord payées puis suspendues, reprise des paiements, peut-être à la suite d'une procédure judiciaire, etc. C'est pourquoi 50 % des femmes se trouvent concernées à un moment ou un autre, en plus des 13 % qui ne touchent jamais rien.

Même si une majorité de pensions est payée chaque mois, la proportion des mères qui peuvent avoir quelque incertitude sur le règlement du mois prochain est bien supérieure à la moitié.

D'ailleurs, outre le cas des maris qui ne règlent jamais leur pension, la récurrence dans la défaillance est générale pour les mauvais payeurs : ceux-ci suspendent leurs versements en moyenne à trois reprises au cours de la durée de vie légale d'une pension. Quatre fois sur dix, cette interruption est suivie d'une reprise relativement rapide des paiements, mais dans les six autres cas, l'absence de paiement se prolonge au moins huit mois et parfois beaucoup plus.

A partir de ces résultats, on peut évaluer le nombre total de femmes à qui l'ex-mari doit de l'argent pour des pensions impayées, et le nombre de celles qui viendront s'ajouter chaque année à cette population, parce qu'elles connaîtront une (nouvelle) cessation de paiement. 303 000 femmes divorcées au cours des vingt dernières années sont aujourd'hui créancières de leur ex-mari. D'ici à la fin de la présente décennie, 35 000 autres devraient subir chaque année les effets d'une première défaillance, 95 000 si on compte toutes les récidives de non-paiement. Entre ces deux derniers chiffres, il y aurait chaque année 57 000 défaillances graves, c'est-à-dire n'aboutissant pas à une reprise des paiements avant au moins huit mois.

Les créancières dont le titre de paiement n'a pas été honoré demanderont-elles le soutien de leurs Caisses d'allocations familiales pour essayer de récupérer les sommes impayées ? La question a été posée en deux temps aux femmes enquêtées : d'abord sur le principe même de la demande aux CAF, après une brève description des modalités de la loi, ensuite sur l'acceptation des formes que pourrait prendre l'action des Caisses auprès de l'ex-mari : saisie sur ses revenus ou sur ses biens (meubles ou immeubles). On aboutit ainsi à un classement en quatre catégories, par ordre croissant d'adhésion aux principes et formes d'intervention des CAF :

- réticence ou refus à l'égard de cette intervention ;
- souhait d'une intervention, mais hésitation ou refus envers toute forme de saisie ;
- réticence ou refus à l'égard des saisies mobilière et immobilière seulement ;
- recours sans réserve aux CAF.

Les femmes apparaissent d'autant plus réticentes à l'égard d'une intervention des Caisses qu'elles ont subi une forme grave de non-paiement : 23 % de celles qui n'ont connu que des retards de versement ne feraient pas cette démarche, elles seraient 31 % quand leur pension est restée partiellement impayée et 46 % quand aucun règlement n'a jamais eu lieu. Ce résultat paradoxal devra être approfondi.

Suite en bas de page 3